

Avis d'appel d'offre ouvert

La Fondation Orange Guinée a signé un protocole avec le ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique afin de contribuer à l'amélioration de l'accès à la santé pour tous les Guinéens.

Dans cette dynamique, elle s'est engagée construire un centre d'hémodialyse dans le grand Conakry pour permettre d'élargir la prise en charge des personnes souffrant de maladies rénales.

Ce centre va être construit dans l'enceinte de l'Hôpital l'amitié Sino-Guinéenne sis à Kipé, dans la Commune de Ratoma.

Il répond aux exigences et obligations en la matière du ministère de tutelle.

1. Le présent appel d'offre entend répondre au besoin relatif au recrutement d'une entreprise pour **la construction du centre d'hémodialyse** et ce, suivant les exigences listées ci-après
2. L'appel d'offre est ouvert à tous les candidats nationaux éligibles. Ils devront renseigner la lettre de soumission et un accord de confidentialité. Les candidats doivent soumettre des dossiers séparés :
 - Administratif
 - Technique et
 - Financier
3. Les candidats doivent être des personnes morales disposant de documents administratifs ci-après :
 - Présentation de l'agence (Statut ; règlements intérieur (si disponible) ; extrait du registre du commerce ; identification fiscale ; déclaration d'impôt)
 - Le Chiffre d'affaires Moyen certifié des 3 dernières années
 - La capacité de financement
 - La lettre d'engagement du prestataire
4. **Toutes les offres doivent être envoyées au plus tard le 25 Septembre 2023 à 23H59 exclusivement via e-mail à l'adresse suivante : offresconsultations.ogc@orange-sonatel.com**

Descriptif détaillé de la consultation

Cette consultation aura pour objet le choix d'une entreprise pour l'exécution des travaux conformément au DQE et les plans d'exécutions qui sont à télécharger via le lien suivant :

<https://we.tl/t-qLV4OufRZD>

Article 1 : Description des travaux Le présent devis descriptif ne concerne que les travaux de Construction D'un centre National d'Hémodialyse à (Conakry) au compte du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Le Devis Descriptif des différents travaux donne une description complète des tâches à exécuter, dans le but de permettre à l'Entrepreneur d'interpréter les plans, de préciser la nature des matériaux à employer et de déterminer les particularités de fabrication et de mise en œuvre. Il convient de souligner que cette description des tâches n'a pas un caractère limitatif.

L'Entrepreneur devra exécuter sans exception ni réserve, tous les travaux de sa profession, et aura donc compris dans son marché, non seulement les travaux et fournitures décrits dans ces documents, mais encore ceux qui auraient pu échapper aux détails de la description et qui sont indispensables pour le complet achèvement des ouvrages de son corps d'état et dans les règles de l'art.



Fondation

De même, les travaux prévus aux pièces écrites du marché et qui ne figurent pas dans les plans seront exécutés par l'Entrepreneur.

Par ailleurs, toute Entreprise est censée :

- s'être rendu compte de la situation géographique des lieux de réalisation des ouvrages.
- s'être rendue sur les sites ;
- évaluer les difficultés particulières pour la réalisation des travaux. L'Entrepreneur devra prendre connaissance des Devis Descriptifs et connaître exactement la limite de leurs fournitures dans son propre corps d'état, et signaler les omissions qu'il aura constatées et les dispositions détaillées qu'il aurait lieu de prendre pour y remédier.

1.a Répartition des travaux à réaliser

L'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation des ouvrages sera exécuté en ENTREPRISE GENERALE et comprendra les spécialités ci-après :

- Lot 1: TRAVAUX DE TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX
- Lot 2 : GROS-ŒUVRE
- Lot 3: CHARPENTE – COUVERTURE
- Lot 4: REVETEMENTS SCÉLLES
- Lot 5: PLOMBERIE – SANITAIRE
- Lot 6: ELECTRICITE
- Lot 7: MENUISERIE METALLIQUE
- Lot 8: MENUISERIE ALUMINIUM – VITRE
- Lot 9: MENUISERIE BOIS
- Lot 10: PEINTURE
- Lot 11: AMENAGEMENTS EXTERIEURS

1.b Travaux préliminaires

a) Installation des matériels de chantier :

- Baraquement et branchements provisoires, ensemble des mesures de Sécurité et secours d'urgence : L'Entrepreneur prévoira dans son offre les installations suffisantes pour garantir la sécurité du personnel, des visiteurs et des matériaux et matériels stockés sur le chantier. Il en assurera également le gardiennage de jour et de nuit.
- Transport de matériels et matériaux de construction : Frais liés au transport jusqu'au chantier des engins, matériels et matériaux de construction, éventuellement leur installation sur le site.
- Exploitation et entretien des installations : Frais liés à l'exploitation des installations de chantier, leur entretien, ainsi que les matières consommables jusqu'à la réception provisoire.

b) Bureau de chantier



Fondation

Le bureau de chantier peut être l'une des variantes suivantes, en accord avec le Maître d'ouvrage

- Une construction provisoire de 28 m² environ,
- Un local concerné par le projet ou dans son enceinte, mis à la disposition de L'Entreprise sur accord du Maître d'ouvrage,
- Une cabine mobile ou structure similaire de dimensions suffisantes. Dans tous les cas, le mobilier (tables, chaises, rangements, tableaux d'affichage et d'études, etc....) en nombre suffisant, ainsi que toutes sujétions, pour la sécurité du local, font partie des fournitures. Branchements provisoires du chantier
- Branchements provisoires en eau, électricité et équipements sanitaires pour le chantier y compris les démarches administratives. Forfait payé au prorata des travaux.

c) Frais d'études et d'essais

- Frais d'études, reprographie, photographies mensuelles en deux (2) exemplaires de l'avancement des travaux. - Fourniture de plans d'exécution et de recollement, échantillons, essais de toutes natures sur les matériaux de construction tels que définis dans les Prescriptions Techniques Générales.

Tous ces frais sont à inclure dans les prix unitaires.

d) Repli du chantier

Démontage du matériel et des installations provisoires (poste Installation de chantier, entretien et fonctionnement). - Évacuation de tous les débris de matériaux ou autres à la charge de l'entreprise aux décharges publiques. Mise à disposition du chantier au Maître d'ouvrage pour la réception provisoire des travaux. Prix inclus dans poste Installation de chantier, entretien et fonctionnement

Article 2 : Les livrables attendus

Les candidats présenteront leurs offres comme suit :

a) Une offre Financière composée de :

- Devis quantitatif estimatif coté
- Une lettre de soumission ;
- Bordereau des prix unitaires

b) Une offre Technique composée de :

- Les documents administratifs et fiscaux (RCCM, Quitus fiscal, Certificat de Non-faillite, Certificat de non-poursuite judiciaire)
 - Méthodologie de travail
 - D'un planning d'exécution des travaux
 - De la liste du personnel proposé et,
 - Les cv et diplômes du personnel cadre désigné pour la coordination et le suivi de l'exécution des travaux.
 - Une attestation de visite du site signée par ORANGE GUINEE pour le compte de la FOG & la Direction de l'Hôpital Sino-Guinéen
 - La capacité de préfinancement de l'entreprise relative à l'exécution du présent marché.
 - L'expérience de sur les travaux similaires des Trois dernières années

c) Modification du dossier de consultation :



Fondation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter pendant la consultation et jusqu'au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des compléments ou ajustements au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant la préparation des offres par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente sera applicable en fonction de cette nouvelle date.

Si les prestataires potentiels ont des questions avant de soumettre leurs devis., ils peuvent les poser par mail en les adressant à : Archida.DIALLO@orange-sonatel.com

d) Calendrier général et prévisionnel de l'opération

Il est demandé à chaque candidat de se rendre sur le site par ses propres moyens et à ses frais pour participer à la séance de visite du site que sera effectuée le **19/09/ 2023 à partir de 14H** sous guide de l'ingénieur désigné par ORANGE GUINEE pour le compte de la FOG.

Article 4 : Contenu du dossier de soumission

Le dossier de soumission devra être adressé à la Fondation Orange Guinée.

a- Dossier administratif

- Présentation de l'entreprise
- Statut et règlements intérieur (si disponible)
- CA moyen certifié sur 3ans
- Les pièces administratives et réglementaires relatives à la formation : agrément et ou autorisation administrative
- Références d'au moins 3ans dans le domaine de la formation
- RCCM / Identification fiscale
- Dernière déclaration d'impôt
- La lettre d'engagement du prestataire

b- Dossier technique

Les prestataires doivent soumettre les documents suivants comme faisant partie de leur offre technique :

- Des références en rapport avec l'objectif spécifique de cette mission durant les 3 dernières années,
- Une méthodologie de travail pour la conduite de la mission,

c - Offre Financière

L'offre financière doit être en (HT) avec les détails suivants :

- Une somme globale couvrant l'ensemble des activités prévues aux présents TdR
- Le taux d'homme jour des différents experts selon le niveau d'expertise et les catégories de ces derniers.

Article 5 : Évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur leurs conformités techniques, leur prix et les références des soumissionnaires, conformément aux clauses sur les évaluations des offres en vigueur à Orange Guinée.

Cette évaluation se fera selon les principaux critères suivants :

- Conformité Technique (méthodologie de travail, planning d'exécution des travaux, moyens matériels de l'entreprise à utiliser pour le projet, Les cv et diplômes du personnel cadre désigné pour la coordination et le suivi de l'exécution des travaux)
- Prix (détaillé et conformité au DQE) et Conditions de paiement ;
- Références (Liste des références avec les attestations de bonne fin d'exécution, et transmettre les images des réalisations similaires réalisés) ;

Article 6: Conditions Générales



Fondation

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres 30 jours après la date limite fixée pour la remise de l'offre.

Les facturations se feront à la fin de la formation, sur présentation des factures libellées à l'attention de la Fondation Orange Guinée. Elles seront accompagnées de justificatifs

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, à l'issue de la consultation, de ne pas donner suite à l'opération ni à la présente consultation. Il se réserve également le droit, de ne pas donner suite au lauréat si ce dernier n'est pas en mesure de justifier de sa qualité de prestataire apte à réaliser les travaux dans le respect des plans et les principes de construction.

Une évaluation de l'organisme de formation sera effectuée périodiquement sur initiative du Service Achats. Les résultats de cette évaluation seront partagés avec le prestataire en vue d'amélioration continue si besoin.

